

L'AMÉLIORATION CONTINUE DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS À LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Guide à l'intention des enseignants
et enseignants-chercheurs – *version 2*

www.univ-nantes.fr/sciences/pedagogie



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DES SCIENCES
ET DES TECHNIQUES

PREAMBULE

Ce guide s'adresse à tous les enseignants et enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences et des Techniques afin de les accompagner dans l'amélioration continue des formations et des enseignements.

Ce guide a été co-construit par le groupe de travail issu du Conseil des Etudes et par la direction de la Faculté, en étroite collaboration avec le pôle pédagogie. Il a pour objectif d'apporter une compréhension rapide des enjeux et des modalités de mise en œuvre de la démarche.

Ce guide est une première version qui sera amendée au fur et à mesure du déploiement de la démarche. Il contient :

- un résumé des cadrages européens, nationaux et institutionnels ;
- la stratégie de la Faculté des Sciences et des Techniques ;
- une description des tâches dévolues aux responsables de mention et de parcours pour l'amélioration continue du programme ;
- une description des tâches dévolues aux responsables d'UE et/ou aux enseignants pour l'amélioration continue de leurs enseignements ;
- la liste des références et des ressources regroupées dans une boîte à outils.



Cette icône apparaîtra dès lors qu'une **ressource** pour approfondir la question et/ou un **outil** sera proposé. L'ensemble est consultable en ligne à l'adresse : <https://sciences-techniques.univ-nantes.fr/pedagogie/> (rubrique « organiser ses enseignements » puis « amélioration continue des enseignements »).

La liste des **références** (guide, ouvrages, sites WEB...) utilisées pour l'élaboration du présent guide est présentée en fin de document.

Rédaction

Claire FLANDRIN, Ingénieur pédagogique, pôle pédagogie, Faculté des Sciences et des Techniques, Université de Nantes,

Karine JULIENNE, Vice-doyenne enseignement Faculté des Sciences et des Techniques, Université de Nantes,

Maryline LE GRANVALET, Vice-doyenne enseignement Faculté des Sciences et des Techniques, Université de Nantes,

Sous la direction de **Chantal GAUTHIER**, Doyen Faculté des Sciences et des Techniques, Université de Nantes.

Suivi de Rédaction :

Yasmine FILALI, enseignante au Département de Chimie et référente « Pôle Pédagogie », Faculté des Sciences et des Techniques, Université de Nantes

Membres du Groupe de Travail issu du Conseil des Etudes :

Axelle Buchwalter, responsable Scolarité ; **Chrystelle Cario-Toumaniantz**, enseignant-chercheur ; **Justine Dumay**, enseignant-chercheur ; **Philippe Eudes**, enseignant-chercheur ; **Emmanuel Gentil**, enseignant-chercheur ; **Géraldine Jean**, enseignant-chercheur ; **Guillaume Laurat**, étudiant ; **Cécile-Marie Le Reste**, enseignant-chercheur ; **Roxane Peumery**, technicienne de laboratoire ; **Laurent Piriou**, enseignant-chercheur ; **Romain Sauvaget**, étudiant.

SOMMAIRE

1. LE CADRE LEGAL ET LES DISPOSITIFS EXISTANTS	5
EN MATIERE D'EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT	
1.1 Le cadre européen	5
1.2 Le cadre national	5
1.3 Les dispositifs existants dans l'établissement	6
1.3.1 La charte de l'évaluation des enseignements et des formations	6
1.3.2 L'évaluation des formations et de la vie universitaire (E.F.V.U.)	6
1.3.3 L'évaluation des enseignements par les étudiants (E.E.E.)	7
1.4 Les limites des dispositifs d'évaluation	7
2. L'AMELIORATION CONTINUE DES FORMATIONS	8
A LA FACULTE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES	
2.1 La vision	8
2.2 La stratégie : le cycle de l'amélioration continue des formations	8
2.3 Les acteurs de l'amélioration continue des formations	9
2.4 Les avantages de l'amélioration continue	10
2.5 Les points de vigilance relatifs à la démarche	10
3. LA MISE EN OEUVRE	12
DU PROCESSUS EN PRATIQUE	
3.1 L'amélioration continue à l'échelle d'une mention/parcours	12
3.1.1. Quel est le périmètre d'action et qui pilote ?	12
3.1.2. Quels sont les objectifs ?	12
3.2 L'amélioration continue à l'échelle d'une UE	13
3.2.1. Quel est le périmètre d'action et qui pilote ?	13
3.2.2. Quels sont les objectifs ?	13
3.3 La collecte, l'analyse et l'interprétation des données	14
3.3.1. Quelles sont les sources d'information ?	14
3.3.2. A quelle fréquence et période collecter les données ?	14
3.3.3. Quels sont les outils mis à disposition pour collecter les données ?	15
3.3.4. Qui reçoit et analyse les données ?	16
3.3.5. Quelles suites à donner pour tendre vers l'amélioration ?	17
LISTE DES REFERENCES	20
LISTE DES RESSOURCES DE LA BOITE A OUTILS	22

1. LE CADRE LEGAL ET LES DISPOSITIFS EXISTANTS EN MATIERE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 LE CADRE EUROPEEN



Document téléchargeable intégralement ¹

Dès 2005, les ministres européens de l'Enseignement Supérieur soulignaient l'importance de la coopération entre les agences en charge de la qualité dans chaque état membre et se sont accordés autour d'un document « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur » (ESG) dont les objectifs sont entre autre de :

- définir un cadre commun pour les dispositifs d'amélioration continue relatifs à l'apprentissage et à l'enseignement au niveau européen, national et institutionnel ;
- garantir et améliorer la qualité de l'Enseignement Supérieur dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

En France, l'HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) est chargée d'évaluer les champs de formation et la DGSIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), subdivision du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est responsable des accréditations des formations au niveau de chaque mention.

1.2 LE CADRE NATIONAL

Le cadre national des formations de Licence (L), Licence professionnelle (LP) et Master (M) est donné par l'arrêté du 30 juillet 2018 qui, pour la question de l'évaluation des enseignements, reprend les mêmes principes que ceux établis dans l'arrêté du 22 janvier 2014 :

Extrait de l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

« Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés [...]. Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire, du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Selon cet arrêté, il est nécessaire de mettre en place une démarche d'évaluation impliquant à la fois les équipes pédagogiques, les services supports, les étudiants et les directions de la Faculté et de l'Université. Dans ce contexte, l'Université de Nantes ainsi que la Faculté des Sciences et des Techniques se sont engagées à développer ces pratiques en s'appuyant sur différents dispositifs.

¹ Document téléchargeable sur le site web : <https://enqa.eu/index.php/home/esg/>

1.3 LES DISPOSITIFS EXISTANTS DANS L'ETABLISSEMENT

1.3.1 LA CHARTE DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET DES FORMATIONS

En 2018, l'Université de Nantes s'est dotée d'une charte pour encadrer les activités d'évaluation des enseignements et des formations. Ce document rappelle à tous les acteurs, les obligations de l'établissement vis-à-vis des tutelles et pose les objectifs et les grands principes en matière d'évaluation au sein de l'établissement.



Pour rappel, les principes de l'évaluation à l'Université de Nantes sont :

- une démarche pour soutenir l'amélioration de la qualité des formations, des enseignements et le développement pédagogique ;
- une démarche qui repose sur un climat de confiance ;
- une démarche globale impliquant l'ensemble des acteurs ;
- une démarche soutenue.

A l'Université de Nantes, il existe deux processus d'évaluation : l'**Évaluation des Formations et de la Vie Universitaire (E.F.V.U.)** et l'**Évaluation des Enseignements par les Etudiants (E.E.E.)**. Ces deux processus s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur concernant les conditions d'accréditation, les procédures de contractualisation et les obligations en matière d'évaluation interne et externe.

1.3.2 L'ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (E.F.V.U.)

L'E.F.V.U. s'inscrit plus globalement dans la politique « qualité et développement durable » de l'établissement. Son objectif est de réaliser une enquête tous les deux ans en interrogeant les étudiants en fin de cycle (Licence 3^{ème} année, LP et Master 2^{ème} année).

L'Université de Nantes a réalisé pour la première fois une évaluation des formations auprès de ses étudiants en novembre 2014. Cette première expérience a permis de proposer en novembre 2017 une seconde édition remaniée. Afin de rationaliser les enquêtes sollicitant les étudiants, le questionnaire E.F.V.U. intègre désormais des questions relatives aux thématiques « vie universitaire et conditions d'études ». La seconde édition de cette enquête a pu être personnalisée par les composantes qui souhaitent approfondir des thèmes particuliers et/ou adapter certaines questions. Quatre composantes ont fait ce choix dont la Faculté des Sciences et des Techniques.

Ce recueil de données permet de connaître le point de vue des étudiants sur l'organisation des études et les services offerts sur le campus et à l'Université en matière de :

- orientation ;
- accueil et inscription ;
- information et documentation sur les formations ;
- programme et organisation des enseignements ;
- pédagogie ;
- contrôle des connaissances ;
- conditions d'études ;
- vie étudiante ;
- accès aux ressources documentaires ;
- insertion et poursuite d'études.

Les résultats de cette enquête doivent mener à la mise en place d'actions concrètes dans une logique d'amélioration continue. Ainsi, à la Faculté des Sciences et des Techniques, le rapport d'évaluation après traitement est en libre accès sur le site web et communiqué à l'ensemble des personnels et des étudiants. Des commentaires sont apportés pour rappeler les engagements pris par la Faculté.



1.3.3 L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS (E.E.E.)

À l'Université de Nantes, l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) s'inscrit dans une politique générale. Depuis 2018, cette démarche s'appuie sur la charte de l'évaluation à l'Université de Nantes et sur la procédure qualité « Mettre en œuvre l'évaluation des enseignements par les étudiants ». Pour soutenir le déploiement de projets d'EEE intégrés et contextualisés au sein des composantes, la direction de la qualité et du développement durable (DQDD) et le centre de développement pédagogique (CDP) ont travaillé conjointement pour mettre à disposition de l'établissement un guide et des ressources opérationnelles.

La Faculté des Sciences et des Techniques coordonne, depuis une dizaine d'années, son propre projet d'E.E.E. Il repose essentiellement sur des questionnaires papiers ou numériques, transmis annuellement aux étudiants de Licence et de Master à l'initiative des enseignants responsables de Mentions/parcours et/ou d'UE. Le développement de l'EEE au sein de la Faculté est en lien avec la démarche de l'établissement mais s'appuie sur ses spécificités propres, d'où le présent guide proposé pour accompagner les équipes pédagogiques et les enseignants et enseignants-chercheurs.

1.4 LES LIMITES DES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Que ce soit du point de vue des enseignants, de l'administration comme des étudiants, les dispositifs d'évaluation de l'enseignement tels qu'on les pratique ne semblent pas toujours satisfaisants pour de nombreuses raisons :

- La vision de l'enseignement ou du programme d'enseignement peut s'avérer restreinte du fait qu'il n'y ait qu'une seule source de données exploitées. Par exemple, elle peut seulement reposer sur le point de vue de l'étudiant à travers un questionnaire standardisé au lieu de s'appuyer sur de multiples sources d'informations.
- Le questionnaire trop souvent standardisé ne tient pas toujours compte des spécificités propres de la formation, du champ disciplinaire, voire de l'UE...
- Le questionnaire d'E.E.E. n'intègre généralement pas toutes les dimensions de l'enseignement : la planification des cours, l'évaluation des apprentissages, la connaissance de la matière enseignée, les pratiques pédagogiques mises en œuvre ainsi que l'investissement pédagogique de l'enseignant.
- La création des questionnaires est chronophage et certains supports sont peu adaptés.
- L'évaluation peut être mal perçue et vécue par les enseignants.
- La périodicité des questionnaires n'est pas toujours coordonnée (certaines UE sont évaluées chaque année, d'autres jamais).
- La lassitude des étudiants conduit à une diminution du taux de réponse, ne voyant pas l'intérêt de ces enquêtes qui comportent parfois un très grand nombre de questions.
- Il n'est pas toujours fait de retours aux étudiants.
- Les enjeux de l'évaluation restent parfois institutionnels et statistiques.

Au final, l'enseignant se retrouve parfois seul avec ses résultats et toute initiative d'interprétation voire d'amélioration reste à son appréciation. Dans la même logique, l'administration collecte également des données sans forcément d'interactions avec les équipes pédagogiques et administratives.

En s'engageant dans une vision d'amélioration continue des formations, la Faculté des Sciences et des Techniques souhaite enrichir et coordonner les dispositifs existants et les regrouper pour créer un véritable écosystème englobant les trois dimensions que sont l'évaluation, l'amélioration et la valorisation.

2. L'AMÉLIORATION CONTINUE DES FORMATIONS A LA FACULTE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

2.1 LA VISION

La vision de la Faculté des Sciences et des Techniques est en cohérence avec celle de l'Université de Nantes. Elle s'engage pour les années à venir dans une amélioration continue de ses programmes dont le but est de :

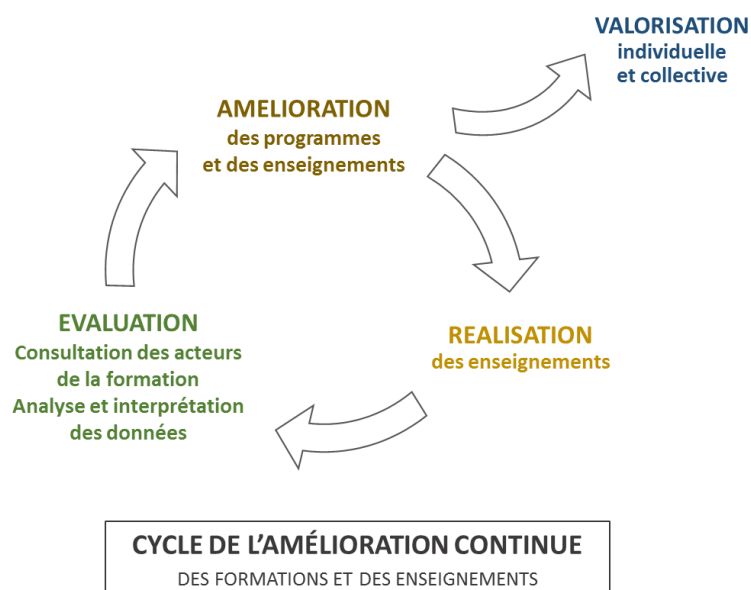
« Assurer et améliorer la qualité des enseignements et des formations pour répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des étudiants et offrir à chaque citoyen des chances de réussite tout au long de la vie. »

Pour atteindre cette vision, il est nécessaire de passer d'une posture individuelle à une posture plus collective au service de l'amélioration continue des programmes et des pratiques d'enseignement.

2.2 LA STRATEGIE : LE CYCLE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE DES FORMATIONS

Après avoir conçu les programmes de manière collégiale, élaboré les enseignements et les avoir mis en œuvre, il s'agit ensuite de les interroger régulièrement pour les améliorer. Cette étape d'évaluation se déroule en deux temps : une phase de consultation (collecte de données) et une phase d'analyse et d'interprétation des données. L'analyse des données permettra de mettre en avant les points forts de chaque programme/UE et d'identifier les points à améliorer. Les points positifs pourront être valorisés de manière collective ou individuelle (communications, retours d'expérience, articles pédagogiques...). Les points à améliorer seront discutés au sein des équipes pédagogiques et des conseils de perfectionnement pour envisager des modifications au sein du programme et/ou UE avec un calendrier de mise en œuvre.

La démarche proposée pour l'amélioration continue des formations s'inscrit dans un cycle, illustré sur le schéma ci-dessous :



2.3 LES ACTEURS DE L'AMELIORATION CONTINUE DES FORMATIONS

Les enseignants

Ils participent activement, au sein des équipes pédagogiques, de manière individuelle et collective, au déploiement du dispositif d'amélioration continue des formations. Ils s'engagent à en faire la promotion auprès des étudiants et à rendre lisible les axes d'amélioration et le calendrier de mise en œuvre envisagés.

Les étudiants

Ils contribuent à travers leurs représentants ou individuellement, à l'amélioration continue des formations, en s'engageant à répondre aux sollicitations des enseignants durant les campagnes de collectes d'information.

Les personnels administratifs et techniques

Les personnels administratifs et techniques participent au bon fonctionnement des formations, qu'ils soient rattachés à un service support comme la Scolarité, la Formation Continue et Alternance (FOCAL), l'Accueil, Logistique, Information, Sécurité, Service (ALISS)... ou à un département d'enseignement.

Le pôle pédagogie apporte tout particulièrement soutien et conseils aux enseignants et/ou aux équipes pédagogiques qui le souhaitent au travers de différentes actions :

- accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue ;
- conseil sur la conception des questionnaires d'évaluation ;
- aide à l'analyse des données collectées et à la rédaction du rapport d'amélioration ;
- séance d'observation de classe ;
- entretien-conseil individuel...

La direction

La responsabilité de la démarche d'amélioration continue des formations incombe au Doyen et à son équipe de direction. Le pilotage de cette démarche, sa promotion et la mise à disposition des ressources nécessaires à sa réalisation sont assurés par les vices-doyens à l'enseignement. Ils pourront s'appuyer sur les travaux du groupe de travail issu du Conseil des Etudes et des différents départements et services administratifs, pour définir les objectifs du projet annuel d'amélioration continue (périmètre d'application, calendrier, recommandations aux enseignants...). Ils veilleront à ce que l'ensemble des acteurs impliqués dans les différentes formations soit concerné et respecte les règles et les principes de l'amélioration continue.

Les services centraux de l'Université

Des acteurs de plusieurs services au niveau de l'établissement pourront être sollicités pour participer à la démarche d'amélioration continue : la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU), la Direction de la Qualité et du Développement Durable (DQDD), le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), le Centre de Développement Pédagogique (CDP)...

Les professionnels

Les relations entre le monde socio-professionnel et les équipes pédagogiques sont multiples. Les professionnels sont régulièrement consultés pour donner leur avis sur une formation donnée et son évolution en lien avec le marché du travail :

- enseignants vacataires issus du monde de l'entreprise ;
- partenaires (entreprises, branches professionnelles...) ;
- maîtres de stages, d'apprentissage, tuteurs d'alternants ;
- membres d'un conseil de perfectionnement ;
- alumni...

2.4 LES AVANTAGES DE L'AMELIORATION CONTINUE

De manière générale, le processus d'amélioration continue des formations présente de nombreux avantages. Il va contribuer à une meilleure coordination des équipes pédagogiques et favoriser le dialogue entre tous les acteurs de la formation, quels que soient leurs statuts et missions, par une communication bienveillante et transparente.

<i>Pour les enseignants</i>	<i>Pour les étudiants</i>	<i>Pour les personnels administratifs et techniques</i>	<i>Pour la direction</i>
<p>Disposer d'une démarche et d'outils efficaces pour mener une évaluation.</p> <p>Amener chaque équipe pédagogique à mettre en place des collectes de données personnalisées.</p> <p>Disposer d'informations pertinentes avec un taux de réponses suffisant pour analyser un programme ou une UE.</p> <p>Programmer les étapes de consultation, d'analyse et d'amélioration.</p> <p>Identifier les plus-values et les valoriser à titre personnel ou collectif</p>	<p>Etre acteurs-responsables de la démarche d'amélioration continue.</p> <p>Avoir la parole</p> <p>Valoriser le point de vue étudiant.</p> <p>Recevoir un retour suite aux enquêtes réalisées et être informés du plan d'action et du calendrier de mise en œuvre.</p> <p>Etre motivés à s'investir dans les évaluations suivantes.</p>	<p>Collecter des données pertinentes relatives à la vie étudiante et au fonctionnement des formations</p> <p>Favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques et les services support (administratif et technique).</p> <p>Adapter au mieux les pratiques des services aux besoins et aux attentes des étudiants et des enseignants.</p> <p>Identifier les plus-values et les valoriser à titre personnel ou collectif.</p>	<p>Mieux positionner les formations dans un contexte d'offre local, national et international.</p> <p>Favoriser l'instauration d'une culture d'amélioration continue en lien avec la démarche d'Approche-Programme et le processus d'accréditation.</p> <p>Disposer de données homogènes et représentatives servant à la prise de décisions stratégiques pour optimiser l'offre de formation au sein de la composante.</p>

2.5 LES POINTS DE VIGILANCE RELATIFS A LA DEMARCHE

Comme pour la démarche d'Approche-Programme, la direction de la Faculté des Sciences et des Techniques est consciente d'un certain nombre de points de vigilance listés ci-dessous :

L'implication de tous les acteurs

La réussite du dispositif d'amélioration continue des formations repose sur l'engagement fort de tous les acteurs impliqués (services de l'Université, direction de la Faculté, équipes pédagogiques, personnels administratif et technique, étudiants, représentants du monde socio-professionnel...) que ce soit à un niveau individuel et/ou collectif. Le conseil de perfectionnement de la mention est un lieu à privilégier pour faire vivre la démarche d'amélioration continue menée par l'équipe pédagogique.

L'ensemble des acteurs doit être régulièrement consulté et/ou informé sur l'évolution de la démarche et de ses modalités de mise en œuvre au niveau de la composante.

La confidentialité

La démarche d'amélioration continue des formations permet de mettre en évidence les aspects à améliorer sans que cela porte préjudice à un individu, qu'il soit étudiant lors de la collecte de son point de vue ou enseignant, personnel administratif... Les réponses recueillies par le biais de questionnaires numériques sont la propriété de l'auteur de l'enquête (décanat, équipe pédagogique ou enseignant).

Le respect du statut des enseignants

L'amélioration continue des formations est réalisée dans le strict respect de l'indépendance des enseignants et de leur liberté en matière de pédagogie. Lors des enquêtes réalisées auprès des étudiants, il ne s'agit en aucun cas de donner un avis sur l'enseignant en tant que personne mais de donner son point de vue sur l'enseignement dispensé, la formation et la vie étudiante.

La garantie d'un retour aux étudiants

Dès lors qu'une enquête nécessite de recueillir le point de vue des étudiants, les enseignants, les équipes pédagogiques et la direction de la Faculté s'engagent collectivement à informer les étudiants des résultats des évaluations ainsi que des améliorations envisagées.

La réflexivité

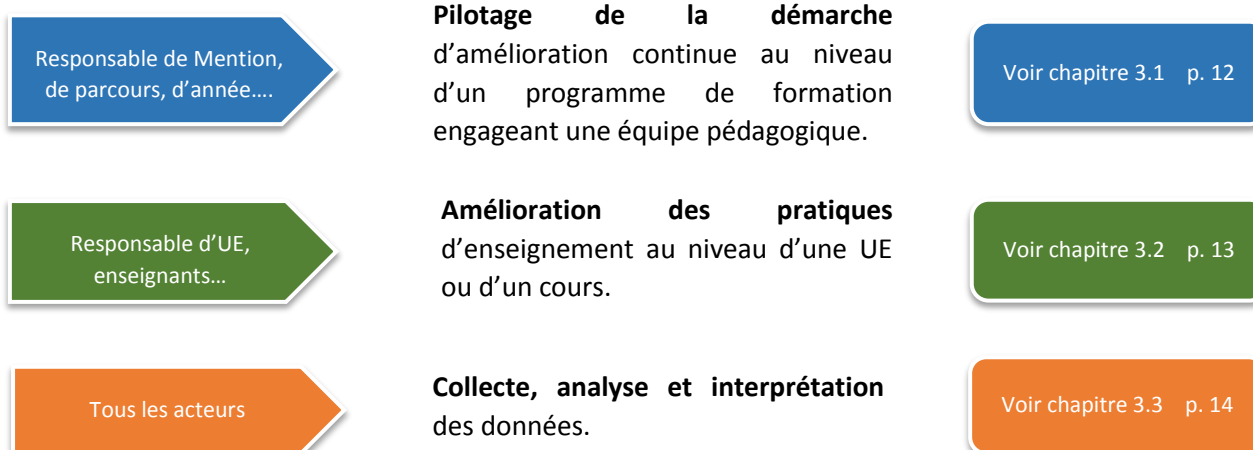
L'amélioration continue des formations est un temps d'arrêt, de réflexion et de distanciation pour porter un regard complet sur un programme, une UE ou un enseignement. L'objectif est de mesurer le chemin parcouru, de tirer un bilan et de questionner les choix effectués de manière collégiale pour définir de nouvelles priorités.

Un dispositif ouvert, flexible et lisible

Il doit être suffisamment souple pour tenir compte de la diversité des situations et faire en sorte que chaque équipe pédagogique et chaque enseignant puisse se l'approprier et le faire évoluer en lien avec son propre contexte et ses objectifs.

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS EN PRATIQUE

Ce troisième chapitre a pour objectif de proposer des pistes/outils pour la mise en œuvre de l'amélioration continue des formations. Afin d'en faciliter la lecture, il est scindé en trois parties qui portent sur le niveau de responsabilité de l'enseignant et les données :



Vous trouverez dans la boîte à outils une fiche pratique qui vous aidera à organiser votre propre démarche d'amélioration continue.

3.1 L'AMÉLIORATION CONTINUE A L'ECHELLE D'UNE MENTION/PARCOURS

3.1.1. QUEL EST LE PERIMÈTRE D'ACTION ET QUI PILOTE ?

Tous les programmes et enseignements de l'ensemble des mentions/parcours portés par la Faculté des Sciences et des Techniques sont concernés par la démarche d'amélioration continue : Licences, Licences Professionnelles et Masters.

Le responsable de la mention, en étroite collaboration avec les responsables de parcours, pilote le dispositif. L'ensemble des enseignants de l'équipe pédagogique est invité à y participer activement.

3.1.2. QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

La démarche d'amélioration continue au niveau de la mention/parcours doit permettre d'atteindre la vision définie par la Faculté des Sciences et des Techniques. Elle comporte plusieurs objectifs :

- S'assurer que la **structure et le contenu de la formation** permettent aux étudiants d'atteindre les compétences visées à l'issue du cycle ;
- Garantir un **fonctionnement** optimal du dispositif pédagogique (planification des enseignements, modalités d'évaluation, stratégie d'enseignement...);
- Estimer si les **moyens** mis en œuvre pour déployer chaque formation sont pertinents au regard des objectifs fixés (corps enseignants, services supports, ressources matérielles...).

Le dispositif a pour but d'améliorer toutes les dimensions du programme:

- la vision du diplômé ;
- le descriptif de la formation (site web, plaquette, réunion de rentrée...);
- les compétences visées ;
- la structuration et la complémentarité des parcours, des UE et des enseignements ;
- la cohérence de la répartition des ECTS ;
- les modalités des contrôles des connaissances ;
- le fonctionnement de l'équipe pédagogique (réunions, conseil de perfectionnement, calendriers et suivi des enseignements et des évaluations...);
- les méthodes pédagogiques ;
- l'encadrement (direction des études, enseignant référent, tutorat ...);
- ...

Cette démarche est l'occasion pour l'équipe pédagogique de vérifier que les choix opérés précédemment ont bien produit les **résultats** escomptés, de tirer un bilan des **impacts**, puis de définir collégalement de nouvelles priorités d'amélioration.



Pour vous aider, une liste de critères et une fiche pratique pour préparer votre campagne d'amélioration continue sont proposées dans la boîte à outils.

3.2 L'AMELIORATION CONTINUE A L'EHELLE D'UNE UE

3.2.1 QUEL EST LE PERIMETRE D'ACTION ET QUI PILOTE ?

Toutes les UE sont concernées par la démarche d'amélioration continue quel que soit leur format : CM, CTDI, TD, TP, distanciel, stage, alternance, projet, tutorat, sortie, camp de terrain...

Le responsable de l'UE ou un enseignant qui dispense une partie de l'enseignement d'une UE engage la démarche. Selon la méthodologie envisagée, il est possible pour l'enseignant d'enclencher à n'importe quel moment, une évaluation de l'un de ses cours. Toutefois, il est conseillé d'éviter de multiplier les évaluations non coordonnées et de travailler de manière collégiale au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre d'un plan d'évaluation cohérent au sein du parcours et de la Mention.

3.2.2. QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

La démarche d'amélioration continue au niveau de l'UE a plusieurs objectifs :

- S'assurer que la **structure et le contenu de l'UE** permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage visés dans l'UE, ces derniers contribuant à l'acquisition des compétences de la formation ;
- S'assurer que l'évaluation des apprentissages est pertinente et en accord avec les résultats d'apprentissage visés ;
- Garantir un **fonctionnement** optimal du dispositif pédagogique (planification des enseignements, et des évaluations, stratégies d'enseignement...);
- Estimer si les **moyens** mis en œuvre pour l'enseignement sont appropriés au regard des objectifs fixés (corps enseignant, services supports, ressources matérielles...).

Le dispositif a pour but d'améliorer toutes les dimensions de l'UE :

- l'information relative à l'UE (fiche descriptive, plateforme d'enseignement...);
- les résultats d'apprentissage visés ;
- le contenu des enseignements ;
- l'adéquation entre le volume de travail fourni par l'étudiant et le nombre d'ECTS alloués ;
- l'évaluation des apprentissages et le retour aux étudiants ;
- le fonctionnement de l'équipe enseignante (réunions, calendriers et suivi des enseignements et des évaluations...);
- les activités pédagogiques proposées (CM, TD, TP, projets, classe inversée, distanciel...);
- l'encadrement (forum des nouvelles, tutorat, remédiation...);
- les ressources mises à disposition des étudiants.
- ...



Pour vous aider, une liste de critères est proposée dans la boîte à outils.

3.3 LA COLLECTE, L'ANALYSE ET L'INTERPRETATION DES DONNEES

3.3.1 QUELLES SONT LES SOURCES D'INFORMATION ?

Pour établir une analyse précise d'une formation ou d'une UE, il convient de multiplier les sources d'informations en s'adressant à une majorité d'acteurs. Le point de vue des étudiants est primordial, mais il ne faut négliger ni celui des enseignants, ni celui des personnels des services supports de la formation (technicien de laboratoire, secrétaire de département, personnels administratifs...). Certaines personnes externes à l'Université peuvent également être sollicitées pour fournir des avis singuliers et pertinents : alumni, professionnels intervenant dans la formation ou tuteurs, représentants de branches professionnelles...

3.3.2 A QUELLE FREQUENCE ET PERIODE COLLECTER LES DONNEES ?

L'amélioration continue des formations est une démarche qui nécessite un engagement des équipes dans la durée. Il ne s'agit en aucun cas de multiplier les dispositifs d'évaluation mais plutôt de les programmer dans le temps et de construire en équipes des dispositifs pertinents, qui vont permettre de collecter des données selon des objectifs précis. Pour cela, une programmation pluriannuelle sera coordonnée par la direction de la Faculté, sur toute la durée de l'accréditation afin d'identifier, pour chaque année universitaire, les parcours qui feront l'objet d'une collecte de données, le volume d'UE à évaluer...

Cette programmation sera proposée par le décanat en accord avec le Conseil des Etudes, avant communication aux équipes pédagogiques et aux enseignants.

La collecte de données s'effectue à plusieurs niveaux :

- Programmes : toutes les années d'un parcours au sein d'une mention sont à évaluer au moins deux fois par accréditation ;
- UE : toutes les UE sont à évaluer au moins deux fois par accréditation selon les priorités définies par l'équipe pédagogique : la mise en place d'un nouvel enseignement, la transformation d'un enseignement, le volontariat... (voir détails point 3.2)

Chaque équipe pédagogique a la responsabilité d'organiser sa collecte de données en tenant compte du cadrage et du planning général établi annuellement par la direction de la Faculté. A noter, l'ouverture des enquêtes *via* Blue Evaluation (voir paragraphe 3.3.3. ci-dessous) est périodique et programmée en accord entre la Faculté et la DQDD.

3.3.3. QUELS SONT LES OUTILS MIS A DISPOSITION POUR COLLECTER LES DONNEES ?

Différents outils de collecte de données sont utilisés que ce soit pour une mention/parcours, une UE ou un enseignement donné :

- l'enquête par questionnaire ;
- l'entretien qui peut être individuel et/ou collectif (Focus group) ;
- l'analyse du matériel d'enseignement ;
- l'observation de classe.

L'enquête par questionnaire :

Elle peut s'effectuer grâce à un formulaire papier ou numérique. L'Université de Nantes dispose d'un outil spécifique (Blue Evaluation) pour l'élaboration des questionnaires, leur diffusion, la collecte et le traitement statistique des données. Il est également possible de concevoir des formulaires numériques sous Madoc.

Logiciel Blue Evaluation

Cet outil est interfacé avec les autres systèmes d'information de l'Université. Il permet d'élaborer des questionnaires à plusieurs niveaux : mention, parcours, UE. Si vous êtes identifié comme responsable d'un de ces niveaux, vous pourrez poser des questions choisies parmi celles de la base de données ou spécifiques. Une fois paramétré, le questionnaire sera directement adressé à vos étudiants. Les relances sont automatisées. A l'issue de la période d'enquête, vous recevrez un rapport comportant l'ensemble des données et des commentaires.



Des questionnaires types, ajustables au contexte sont proposés dans la boîte à outil. Vous pouvez aussi vous inscrire à un atelier animé par le pôle pédagogie pour personnaliser votre questionnaire.

Le « focus group » :

C'est une méthode d'entretien de groupe qui permet de collecter des données qualitatives sur une thématique ciblée. Il favorise l'expression de différents points de vue et permet de clarifier les opinions des étudiants. La discussion est guidée par une personne en charge de modérer le groupe (le responsable du module, l'enseignant ou un collègue extérieur) et peut faire l'objet d'un enregistrement audio/vidéo afin d'en faciliter la retranscription. Cette technique est souvent complémentaire des enquêtes par questionnaire et permet d'accéder à des retours plus nuancés. Les étudiants ont le sentiment d'être plus impliqués et leurs retours mieux entendus.



Pour vous approprier la méthode, consulter la fiche pratique sur le focus group. Le pôle pédagogie est également à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de focus group.

L'analyse du matériel d'enseignement :

Le matériel d'enseignement comprend l'ensemble des documents mis à disposition des étudiants durant toute leur formation et les moyens par lesquels les enseignants observent les résultats de leurs enseignements.

Cette méthode est encore peu utilisée. Toutefois, l'analyse du matériel d'enseignement renseigne sur l'alignement pédagogique au niveau d'une UE ou d'un programme.

Matériel d'enseignement

Relatif à la planification et à l'organisation des cours

- les acquis d'apprentissages visés ;
- les plans de cours ;
- la documentation disciplinaire : manuels, photocopiés, bibliographies, recueils de textes, exercices, études de cas, sites web de cours ou d'exercices, simulateurs, diaporamas, vidéos...
- les informations transmises aux étudiants tout au long du cursus et/ou du parcours, ou de l'UE.

Relatif à l'évaluation des apprentissages

- les différentes formes d'examen ;
- les exercices et devoirs ;
- les travaux pratiques ;
- les projets ;
- les directives pour la réalisation des travaux, projets...
- les grilles d'évaluation et les critères de correction utilisés ;
- la distribution des notes attribuées aux étudiants.



Pour vous aider, une fiche pratique sur l'analyse du matériel d'enseignement est disponible dans la boîte à outils.

L'observation de classe :

L'observation d'un enseignement peut être réalisée par un de vos collègues ou par la conseillère du pôle pédagogie. En amont, il est important de prévoir un temps d'échange avec l'observateur pour qu'il s'approprie les objectifs de l'observation et pour se mettre d'accord sur les modalités de mise en œuvre. A l'issue de l'observation, un temps de restitution est nécessaire pour discuter des résultats et établir un rapport de synthèse.



Une fiche pratique et un modèle de grille d'observation sont à votre disposition dans la boîte à outils. La conseillère du pôle pédagogie est à votre disposition pour organiser et/ou réaliser une observation de classe.



Pour vous aider à choisir le ou les bons outils, un comparatif « avantages/désavantages » vous est proposé dans la boîte à outils dans le document « les méthodes de recueil de données pour l'évaluation d'un cursus d'études ».

3.3.4 QUI REÇOIT ET ANALYSE LES DONNÉES ?

Une fois les données collectées, qu'elles soient chiffrées et/ou sous forme de commentaires, il est nécessaire de les analyser et de les interpréter de manière juste et équitable. Les données issues d'une évaluation que ce soit par le biais d'un questionnaire, d'un focus group ou autres, parviennent **uniquement à l'enseignant commanditaire** (responsable de mention/parcours, responsable d'UE, enseignant), qui a toute liberté de les diffuser.

Dans le cadre d'une mention/parcours, il est du ressort du/des responsables de l'équipe pédagogique d'en faire l'analyse et de rédiger un rapport d'amélioration continue avec un calendrier de mise en œuvre associé. Le rapport sera diffusé auprès des équipes pédagogiques et des étudiants.

Dans le cadre d'une UE, l'analyse des données est réalisée par l'enseignant responsable de l'UE et/ou son équipe enseignante.



Pour vous aider à analyser et interpréter les données collectées par enquête, un guide vous est proposé dans la boîte à outils. Vous pouvez également vous inscrire à un atelier animé par le pôle pédagogie.



Plusieurs trames de rapports (Parcours/mention et UE) vous sont proposées dans la boîte à outils.

3.3.5 QUELLE SUITE A DONNER POUR TENDRE VERS L'AMELIORATION ?

Suite à l'analyse, l'interprétation des données permettra d'établir un plan d'action avec un calendrier de mise en œuvre et de progresser dans le cycle de l'amélioration continue des formations.

Au niveau de la mention/parcours, les résultats seront discutés en équipe pédagogique et feront l'objet d'un rapport qui sera présenté en Conseil de perfectionnement. Pour aider les responsables de mention à préparer ce conseil, l'Université de Nantes a produit un guide (Guide de préconisations et d'outils de préparation des conseils de perfectionnement).

Ces éléments seront une aide au pilotage de la formation tout au long de l'accréditation et pourront nourrir le rapport d'auto-évaluation et la restructuration éventuelle de la formation en vue de l'accréditation suivante.

Au niveau de l'UE, l'enseignant commanditaire est libre de réaliser sa propre analyse et de la communiquer, s'il le souhaite, à l'équipe enseignante.

Le retour aux étudiants est fortement recommandé et pourra être effectué, selon la source d'information, en cours de semestre ou à la fin de l'année et/ou lors de la réunion de rentrée de l'année suivante.



Pour vous aider à rédiger le plan d'action d'amélioration continue, une grille vous est proposée dans la boîte à outils. Vous pouvez également solliciter un entretien-conseil auprès du pôle pédagogie.



A consulter « Le guide de préconisations et d'outils de préparation du conseil de perfectionnement » rédigé par un groupe de travail issu de la CFVU et par la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU).

LISTE DES REFERENCES

Bernard, H (2011). Comment évaluer, améliorer, valoriser l'enseignement supérieur ? Bruxelles (Belgique) : De Broeck.

ENQA (2015). Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur.

Lanars, J (2016). Vidéo de la conférence : Et si l'évaluation des enseignements par les étudiants était utile ?

Université de Nantes, Faculté des Sciences et des Techniques (2015). Le pilotage des formations.

Université de Nantes, Faculté des Sciences et des Techniques (2016). Rapports de l'évaluation de la formation et de la vie étudiante (E.F.V.U).

Université de Nantes (2018). Charte de l'évaluation de la formation et des enseignements.

LISTE DES RESSOURCES DE LA BOITE A OUTILS

METHODOLOGIE :

Liste de critères pour la mention/parcours. Université de Nantes, Faculté des Sciences et des Techniques (2019).

Liste de critères pour l'UE. Université de Nantes, Faculté des Sciences et des Techniques (2019).

Fiche pratique – préparation d'une campagne d'amélioration continue – niveau mention/parcours. Flandrin, C (2019).

Guide d'appui pour la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Université de Nantes (2019).

Guide « les méthodes de recueil de données pour l'évaluation d'un cursus d'études ». Université de Lausanne.

Guide de préconisations et d'outils de préparation des conseils de perfectionnement. Université de Nantes (2018).

ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE :

Questionnaire-type niveau Parcours. Université de Nantes, Faculté des Sciences et des Techniques (2019).

Questionnaires-type niveau UE. Université de Nantes, Faculté des Sciences et des Techniques (2019).

Guide d'interprétation des résultats des E.E.E. Université de Lausanne.

Guide interprétation des commentaires des étudiants. Université de Lausanne.

EVALUATION DU MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Fiche pratique pour évaluer le matériel d'enseignant. Flandrin, C (2019).

Grille pour évaluer les résultats d'apprentissage. Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

AUTRES MODES DE RECUEIL DE DONNEES

Extrait du blog « Pédagogie Universitaire » d'Amaury Daele : **conseils et exemples de grille d'observation de classe.**

La démarche du Focus Group. Site web SPIRAL.

RAPPORT D'EVALUATION

Modèle de rapport d'évaluation niveau mention/parcours. Flandrin, C (2019).

Modèle de rapport d'évaluation niveau UE/EC. Flandrin, C (2019).

